

Déclaration solennelle concernant la distribution du paiement d'acompte par l'entrepreneur

Le CCDC 9A – Déclaration solennelle concernant la distribution du paiement d'acompte par l'entrepreneur est une déclaration sous serment attestant que tous les frais pour la main-d'œuvre, les contrats de sous-traitance, les produits, les services, la machinerie et le matériel de construction qui ont été engagés par l'entrepreneur ont été entièrement acquittés.

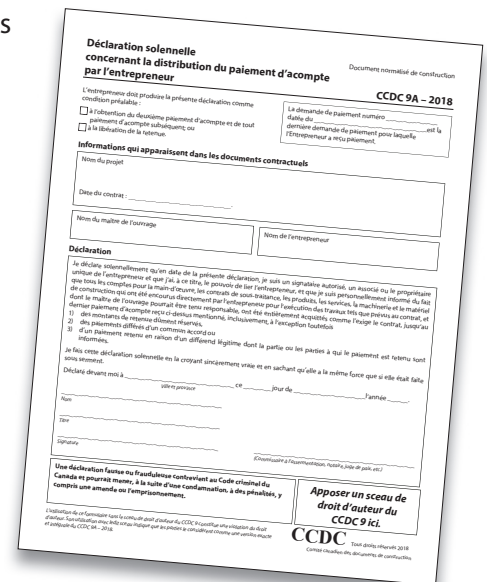
L'utilisation de déclarations solennelles concernant le paiement d'acompte permet d'assurer la distribution appropriée de paiements tout au long d'un projet de construction, y compris le dernier paiement d'acompte qui a été reçu.

Il y a trois exceptions :

- les montants de retenues dûment réservés;
- les paiements différés d'un commun accord;
- les paiements retenus en raison d'un différend légitime.

Le CCDC 9A est habituellement requis à titre de condition pour l'obtention du deuxième paiement d'acompte et de tout paiement subséquent ou pour la libération de la retenue. La déclaration doit être faite devant un commissaire à l'assermentation, un notaire ou un juge de paix. La législation applicable, selon la province, définit les personnes autorisées à recevoir des affidavits et des déclarations.

Les experts bénévoles du CCDC sont déterminés à améliorer l'industrie canadienne de la construction pour toutes les parties concernées. Dans le cadre de notre processus d'élaboration de documents, toutes les parties prenantes au projet sont représentées afin d'assurer que les risques sont répartis équitablement, de favoriser l'atteinte d'un consensus général et de bâtir une véritable confiance. Cela simplifie le processus d'appels d'offres et de passation de contrats.



Déclaration solennelle concernant la distribution du paiement d'acompte par l'entrepreneur

Document normalisé de construction CCDC 9A - 2018

L'entrepreneur doit produire la présente déclaration comme condition préalable.

L'obtention de deuxième paiement d'acompte et de tout paiement d'acompte subséquent ou

la libération de la retenue.

Le demandeur de paiement soumettra _____ et le titulaire de la dernière demande de paiement pour laquelle l'entrepreneur a reçu paiement.

Informations qui apparaissent dans les documents contractuels

Nom du projet _____

Client ou maître de l'ouvrage _____

Nom du maître de l'ouvrage _____

Nom de l'entrepreneur _____

Déclaration

Je déclare solennellement qu'en date de la présente déclaration, je suis un signataire autorisé, un associé ou le propriétaire unique de l'entreprise et que j'ai, à ce titre, le pouvoir de cet entrepreneur, de signer, en tant que personnellement informé, de faire et de conclure tous les contrats de sous-traitance, les contrats de location, les contrats de location de matériel et la matière d'achat de matériel de construction pour le projet mentionné ci-dessus, et que je suis personnellement responsable de la matière d'achat de matériel de construction pour ce projet mentionné ci-dessus, et que je suis personnellement responsable de la matière d'achat de matériel de construction pour ce projet mentionné ci-dessus, et que je suis personnellement responsable de la matière d'achat de matériel de construction pour ce projet mentionné ci-dessus.

Je fais cette déclaration solennelle en la croyant sincèrement vraie et en sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment.

Déclaré devant moi à _____ jour de _____ l'année _____

Nom _____

Titre _____

Signature _____

Commissaire à l'assermentation, notaire ou juge de paix (en) _____

Cette déclaration ferme ou fautive est contraire au Code provincial du Canada et passera, à la suite d'une condamnation, à des poursuites, y compris une amende ou l'emprisonnement.

Apposer un sceau de droit d'auteur du CCDC 9 ici.

CCDC 2018 (01/01/2018)

CCDC 9A - 2018

Vous voulez bâtir la confiance pour votre projet?
ccdc.org